ABC ENERGIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 EUR
Siège social : 5, Voie d'Angleterre, Actipôle B1, ZI de l'Anjoly
13127 VITROLLES
932 519 788 RCS SALON DE PROVENCE

(« ***la Société*** »)

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er SEPTEMBRE 2024

Suppression d'activités – modification de l'objet social
Mise à jour des statuts

L'an 2024 et le 1er Septembre, au siège social, à 10h
Les associés se sont réunis en assemblée sur convocation mutuelle et verbale.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par chaque participant à l'assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Christophe CARMIGNANI préside la séance en qualité de représentant légal de **SME GROUPE** le Président Personne Morale.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent la ***totalité*** des actions émises par la Société.

Le Président met à la disposition des associés présents :

- ✓ les statuts de la Société ;
- ✓ la feuille de présence à l'assemblée ;
- ✓ le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président indique que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Suppression – modification d'activités entraînant une modification de l'objet social ; Mise à jour corrélative des statuts ;
2. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président ouvre la discussion. Après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : *Suppression d'activités*
modification de l'objet social sans modification de l'activité principale

L'assemblée générale indique que la société a été mise en activité le 1er septembre 2024 par voie de création du fonds. Parmi les activités artisanales de la société mentionnées, figurent les activités de « tous travaux du bâtiment et travaux publics », activités artisanales nécessitant des qualifications particulières.

L'assemblée générale indique que ces activités ne seront pas exercées par la société et décide en conséquence de supprimer les activités suivantes : ~~tous travaux du bâtiment et travaux publics~~

Les autres activités déjà existantes sont conservées.

L'activité principale de Travaux d'installation électrique dans tous locaux n'est pas modifiée.

L'assemblée générale modifie en conséquence l'article 2 des statuts, désormais rédigé comme suit :

<u>ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL</u> (Nouvelle rédaction)

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- *L'électricité générale, l'électricité industrielle, électricité du bâtiment, le contrôle d'accès, les courants faible, alarmes, liaisons informatiques ainsi que toutes installations de matériels et logiciels dans ce domaine, sous-traitance de tout ou partie d'un chantier à une ou plusieurs sociétés, vente ou location de matériels avec ou sans installations, tous travaux ayant un rapport direct ou indirect avec une des activités précitées.*

- *La fabrication d'armoires et autres supports de commandes ou de protection d'appareillage électrique, pour une tension inférieure ou égale à 1000 volts.*

... / ...

Le reste de l'article est sans changement

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : *Pouvoirs*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, copie ou extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions des articles 1366, 1367, 1375 et 1174 du Code civil les associés signent le présent procès-verbal, en un seul exemplaire original, par le biais du procédé de signature électronique JESIGNEXPERT celui-ci prenant effet juridique à la date indiquée en en-tête, indépendamment de la date des signatures électroniques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et reproduit sur le Registre des assemblées de la Société.

Monsieur Emmanuel BARTHELEMY

Signé par Emmanuel BARTHELEMY
Le 01/10/24
ID: tx_MkZdE01ZWZJA
Signed with Universign

Monsieur Boris MATHON

Signé par Boris MATHON
Le 24/09/24
ID: tx_MkZdE01ZWZJA
Signed with Universign

Monsieur Christophe CARMIGNANI
En son nom et pour SME GROUPE

Signé par Christophe CARMIGNANI
Le 24/09/24
ID: tx_MkZdE01ZWZJA
Signed with Universign